

La délégation à l'Outre-mer auditionne Mme Éricka BAREIGTS



TRAVAUX PUBLIÉE LE 06/12/2014

Le mardi 14 octobre 2014, la [délégation](#) à l'Outre-mer a reçu en audition Mme Ericka BAREIGTS, députée de La Réunion.

[Mme BAREIGTS](#) s'est exprimée en tant que rapporteure de la Commission spéciale pour l'examen du [projet de loi relatif à « La transition énergétique pour la croissance verte »](#), en charge du titre VII sur la simplification des procédures et du chapitre IV du titre VIII relatif aux Outre-mer.

Au cours de son audition, Mme la Députée a rappelé que les Outre-mer ont le statut de zones non interconnectées (ZNI) c'est-à-dire que leur éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental et que leur propre réseau électrique, actuellement dégradé, s'est construit bien après le réseau hexagonal. Elle a indiqué qu'en raison du poids des énergies fossiles dans la production d'électricité, les Outre-mer présentent un mix électrique très carboné malgré des gisements renouvelables importants et des acteurs locaux dynamiques. Elle a souligné par ailleurs que la consommation d'électricité par habitant dans les ZNI, en moyenne près de deux fois moins forte que dans l'Hexagone ne peut pas justifier le coût de la péréquation tarifaire.

Elle estime que cette situation s'explique par les défauts de la gouvernance de l'énergie en Outre-mer. C'est pourquoi elle a insisté sur la nécessité pour le projet de loi de permettre la mise en œuvre dans les Outre-mer, d'une nouvelle gouvernance de l'énergie afin de dépasser ces contraintes.

[Pour découvrir les travaux de la délégation à l'Outre-mer, cliquez ici.](#)